



Avec l'union  
Monsieur le Président  
Jacques Machard  
1 rue d'Ormesson  
77240 Vert Saint Denis

Avon, le 4 décembre 2012

**Objet : Contournement de Saint-Fargeau Ponthierry**

*Affaire suivie par Jean-Michel Martin*

*Tél : 01.60.70.35.84*

*jm.martin@biosphere-fontainebleau-gatinais.fr*

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 2 mars 2012, vous avez saisi la Réserve de biosphère de Fontainebleau-Gâtinais avec l'association ASSEBO, présidé par Pierre Loutte, concernant un projet d'infrastructure routière pour contourner la commune de Saint-Fargeau Ponthierry.

A partir du diagnostic de territoire de la Réserve de biosphère de Fontainebleau-Gâtinais, vous avez attiré mon attention sur les impacts dommageables que la mise en œuvre d'un tel projet pourrait entraîner.

J'ai saisi le président du Conseil scientifique afin que celui-ci réponde à cette demande en formulant un avis sur la base des documents que vous avez fournis. Le 29 novembre dernier, le président du Conseil scientifique a présenté au Conseil d'administration de la Réserve de biosphère son analyse sur le contexte du contournement et non sur le contournement lui-même.

En effet, le contournement de Saint-Fargeau Ponthierry étant localisé dans le périmètre du Parc naturel régional du Gâtinais français, il n'est pas du ressort de la Réserve de biosphère de Fontainebleau-Gâtinais d'émettre un avis sur ce dossier, mais bien aux communes ayant signé la nouvelle Charte du Parc en 2011. Cependant, le Conseil scientifique, dans son rapport, a mis en perspective tant les enjeux régionaux que locaux liés à ce contournement.

Deux principaux constats ressortent. Le premier met en évidence l'incompatibilité actuelle de ce projet d'infrastructure à la fois avec les objectifs du Grenelle 2 et avec le respect des continuités écologiques d'importance nationale, régionale et locale. Le second préconise une analyse globale du projet (relier les autoroutes A5 et A6 par le nord de Melun) et une réflexion à 20 ans sur les déplacements régionaux et locaux. Cette étude devrait être menée compte tenu de l'évolution des modes de déplacement de la population, mais aussi des tendances haussières du prix du pétrole.



Espérant vous compter parmi nous au Conseil d'administration du 24 janvier 2013, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean DEY



1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil  
général de Seine-et-Marne

Président de la Réserve de  
biosphère de Fontainebleau  
et du Gâtinais